



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- RA1** : Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- RA2** : Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.
- NS1** : Zone composée de sols à prédominance sablonneux, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- NS2** : Zone composée de sols à prédominance sablonneux, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- NI** : Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.

— Sommet du talus
— Base du talus

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1** : Zone composée de sols à prédominance argileuse, situés au sommet des talus, pouvant être emportés par un glissement de grande étendue.
- RA1** : Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'effacement de débris provenant des zones RA1.
- RA1-NA2** : Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de grande étendue.
- RA2** : Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de grande étendue.

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chaque zone.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80
 Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
 Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCQPT), fuseau 9
 Longitude d'origine (méri dien central) : 73°30' ouest
 Latitude d'origine (équateur) : 0°
 Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres, Y : 0 mètre
 Facteur d'échelle : 0,0009

(1 cm sur la carte équivaut à 8000 cm sur le terrain, soit 80 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m
1:8 000

Sources

Données : Relevés géotechniques de terrain
 Hypsométrie de référence par restitution de photographies aériennes à l'échelle de 1:15 000
 Hypsométrie de référence par relevé LIDAR aéroporté

Organisme

Ministère des Transports du Québec
 Ministère des ressources naturelles et de la Faune du Québec
 Ministère des Transports du Québec
 Ministère des ressources naturelles et de la Faune du Québec

Date / Année

2003 - 2007
 1997 et 2004
 8 décembre 2003
 10 mai 2005

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
 Direction du laboratoire des chaussées
 Service de la géotechnique et de la géologie
 Version 1.1 (mars 2009)

© Gouvernement du Québec
 Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1^{er} trimestre 2009